

Cadre logique

AUGMENTATION DE LA PRODUCTION MARAICHERE PAR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES MARAICHES ET DES MARAICHERS

	LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES ET MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
Objectifs généraux	<ul style="list-style-type: none"> -Améliorer la sécurité et la santé alimentaires - Augmenter la production maraîchère dans les PM de ces cercles - Permettre aux femmes de développer des activités génératrices de revenus. 	<ul style="list-style-type: none"> a. L'alimentation est riche, diversifiée et variée à partir des productions maraîchères locales dans plus de 30% de ménages contre 5% actuellement ; b. Les productions maraîchères sont nettement améliorées avec de nouveaux aménagements des PM et l'introduction des variétés améliorées et les techniques culturales adaptées ; c. Les revenus des femmes maraîchères sont améliorés à partir de la vente, de la transformation et de la valorisation des produits maraîchers ; d. Plus d'une quinzaine de marchés locaux et d'environ 5 foires hebdomadaires (Diandioumé, Kourouké, Hamaké, Diabidiala, Mozombougou, et autres) sont mieux approvisionnés en produits maraîchers ; e. La capacité de formation du CFP de Nioro est renforcée. 	Dispositif de suivi évaluation du projet	- La gestion de la production maraîchères'inscrit dans la stratégie communale
Objectif spécifique	Renforcer les capacités des maraîchères et maraîchers par la promotion des techniques les plus avancées du maraîchage et leur adaptation aux conditions climatiques locales	<p>- Ont bénéficié de la formation :</p> <p><i>Groupes cibles</i> : Les maraîchères et maraîchers référents, exploitants un PM engagé dans un projet de développement du maraîchage.</p> <p>Les animateurs villageois, appui potentiel dans les PM, impliqués dans les mêmes projets de développement du maraîchage</p> <p><i>Bénéficiaires finaux</i> : l'ensemble des maraîchères et maraîchers des PM engagés dans un projet de développement du maraîchage, et leurs familles</p> <ul style="list-style-type: none"> - 230 personnes bénéficient (30 année 1 et 100/an années 2 et 3) directement de la formation (maraîchères et maraîchers référents, et 2300/3 ans indirectement (exploitants de PM à qui les référents auront transféré les connaissances) - La saison maraîchère est prolongée de 1 à 3 mois dans les PM ayant bénéficié de la formation - Augmentation et amélioration de la production maraîchère dans les PM ayant bénéficié de la formation et étant engagés dans un projet de développement du maraîchage 	<ul style="list-style-type: none"> - CR des visites in situ sur les PM des bénéficiaires de la formation - Cahier d'exploitation du PM répertoriant les spéculations cultivées, leur mode de culture, la qualité et les quantités des produits récoltés, la vente des produits non consommés au sein de la concession 	<ul style="list-style-type: none"> -Des maraîchères et maraîchers référents de PM en exploitation suivent la formation - Les conditions climatiques sont favorables au maraîchage

	LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES ET MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
Résultats attendus	<p>R1 : Le jardin école du Syndicat des collectivités pour la réalisation et la gestion du centre de formation professionnelle à Nioro-du-Sahel (SYFOP) est restructuré en jardin pilote.</p> <p>Sa gestion et son exploitation sont organisées de façon à en assurer sa pérennité.</p> <p>R2 : Le jardin pilote offre un espace permanent de démonstration et d'expérimentation (selon la période culturale) de techniques avancées du maraîchage sur des variétés classiques ou nouvelles. Ces techniques conduisent à une production maraîchère de qualité et économiquement viable.</p> <p>R3 : Un dispositif pérenne de formation à de nouvelles techniques de maraîchage est mis en place et proposé aux maraîchères et maraîchers référents, aux animateurs villageois, de chaque PM engagé dans un projet de développement de maraîchage.</p>	<p>Pour R1 :</p> <p>Dès 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le conseil de cercle de Nioro-du-Sahel confie la mise en œuvre des actions au CFP de Nioro-du-Sahel (SYFOP) - Le SYFOP nomme un chef de programme - Un comité de pilotage (Conseil de cercle de Nioro-du-Sahel, SYFOP, ASPROFER, la coordination des Associations des maraîchers professionnels, Chambre d'agriculture, Service technique de l'agriculture, SECOM/ SYCOTEN) décide des orientations et du bon fonctionnement du projet - Recrutement du jardinier professionnel confirmé - Recrutement de l'expert formateur - Un comité restreint (chef de programme, formateur, représentant SYFOP) est mis en place pour l'organisation et le suivi au quotidien du projet <p>D'ici 2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le jardin pilote est opérationnel ; - Les parcelles sont tracées et définies par un mode d'arrosage ; - Les systèmes expérimentaux d'arrosage sont mis en place ; - Les variétés à cultiver sont choisies. <p>Pour R2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les productions maraîchères du jardin pilote sont prolongées de 2 à 3 mois grâce aux apports de la technique du goutte à goutte - Le fonctionnement du jardin pilote a un bilan positif - Les récoltes du jardin pilote procurent un bénéfice (3 000 000 FCFA attendus en 2015) <p>Pour R3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La formation est organisée en alternance entre formations théoriques et pratiques au jardin école et mise en application dans les PM concernés - Le programme de formation (contenu, planning, nombre de sessions...) est défini par le comité restreint et le jardinier, - Mise en œuvre des sessions de formation sur une saison culturale auprès des maraîchères et maraîchers référents et des animateurs villageois - 10 sessions de 2 semaines (10 jours) de formation sont organisées par an en années 2 et 3 (3 sessions en année 1) 	<p>Pour R1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Convention entre le conseil de cercle et le SYFOP - Contrat de travail du chef de programme - CR des réunions du Comité de pilotage (décisions d'actions) - Contrat de travail du jardinier - Contrat de travail du formateur - Rapports de suivi-évaluation du projet du comité restreint - Photos du jardin école <p>Pour R2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Photos du jardin école - Cahier d'exploitation du jardin école répertoriant les spéculations cultivées, leur mode de culture, la qualité et les quantités des produits récoltés, leur mode d'écoulement sur le marché - Livre de comptes à disposition des partenaires <p>Pour R3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Edition papier du programme distribuée aux bénéficiaires - Edition du planning des sessions - Liste des participants aux sessions de l'année - Rapports sur les sessions de formation 	

	LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES ET MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	<p>R4 : Les maraîchères et maraîchers référents transfèrent les nouvelles connaissances acquises au cours de la formation et les mettent en application dans leur PM engagé dans un projet de développement de maraîchage.</p>	<p>- 230 maraîchères et maraîchers sont formés sur les 3 ans</p> <p>Pour R4 :</p> <p>- Au moins 50% des maraîchères du PM du binôme référent mettent en application des techniques avancées de maraîchage, avec la participation de l'animateur villageois</p> <p>- 1 visite/ semestre du formateur dans les PM après le retour des maraîchères et maraîchers bénéficiaires de la formation.</p>	<p>Pour R4 :</p> <p>- Convention entre le CFP/la commune/l'association de maraîchage, le ou la bénéficiaire de la formation précisant les rôles et activités de chaque partie ;</p> <p>- CR du formateur des visites in situ sur les PM des bénéficiaires de la formation</p> <p>- Bilan écrit du formateur sur la mise en pratique des nouvelles connaissances in situ</p> <p>- Cahier d'exploitation du PM répertoriant les spéculations cultivées, leur mode de culture, la qualité et les quantités des produits récoltés, la vente des produits non consommés au sein de la concession</p>	
<p>Activités</p> <p><i>Pour la restructuration du jardin</i></p>	<p>Pour R1a:</p> <p>En 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du plan d'aménagement du jardin et chronogramme des travaux et de la mise en exploitation - Etablissement du branchement électrique - Installation d'une cuve de 5 m³ pour le G à G. - Mise en place des systèmes de G. à G. expérimental - Mise en place des systèmes de G. à G. par réservoir central - Travaux de plomberie divers (alimentation du G. à G. expérimental, raccordement au réservoir de G à G) <p>En 2014 :</p>	<p style="text-align: center;">Moyens</p> <p>Organisation de la gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablissement des documents contractuels définissant les relations et rôles de chaque partie impliquée : maître d'ouvrage (Conseil de cercle de Nioro), maître d'œuvre (SYFOP), chef de programme, jardinier professionnel exploitant, expert-formateur - Information et communication <p>Moyens humains</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un chef de programme (sous responsabilité SYFOP) - Un expert formateur - Un jardinier professionnel - Des intervenants ponctuels en fonction de leur spécialité 	<p>Sources d'information sur le déroulement de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Conseil de cercle de Nioro-du-Sahel est maître d'ouvrage du projet ; il transmet les informations sur le déroulement du projet et la mise en place des formations - le comité de pilotage du projet 	<p>Conditions préalables</p> <ul style="list-style-type: none"> - le SYFOP a donné son accord - L'ensemble des financements nécessaires sont acquis

	LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES ET MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
<i>Pour la gestion de l'exploitation</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Surcreusement du puits (4m) - Installation d'une pompe pour remplir le réservoir de 5 m³ - Suivi des travaux de réaménagement du jardin école - Implantation de haies vives - Formation complémentaire du jardinier à des techniques nouvelles de maraîchage, si nécessaire <p>Pour R1b:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de la régie par le SYFOP et du système de comptabilité analytique - Etablissement des documents contractuels avec les différents acteurs <p>Pour R2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Semis ou repiquage de plants selon les cultures choisies - Les modes d'arrosage - Production de semences - Production de compost - Choix de haies vives - Moyens de lutte contre l'évapotranspiration - Suivi de la mise en œuvre des expérimentations <p>Pour R3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des modalités de formation en alternance et calendrier - Conception des modules de formation et des supports de formation - Inscription des participants à la formation en accord avec les associations de maraîchères et maraîchers - Mise en œuvre des formations - Suivi de la mise en œuvre du programme de formation - Evaluation des nouvelles compétences acquises à la fin de chaque module (rôle du 	<p>Moyens matériels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le jardin de 2500 m² du CFP de Nioro-du-Sahel (SYFOP) - La salle de formation du CFP de Nioro-du-Sahel (SYFOP) - 2 appareils photos, 1 ordinateur et 2 téléphones portables - Outils et matériels pour le réaménagement du PM (surcreusement puits, cuve, pompe, clôture, ...) - Semences et plants pour haies vives 		

	LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES ET MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	formateur) PourR4 : - Mise en application dans les PM d'où ils sont originaires des connaissances acquises par les bénéficiaires de la formation - Transfert à l'ensemble des maraichers du PM - Suivi et évaluation par le formateur de la mise en application de nouvelles techniques de maraîchage par les bénéficiaires et de leur transfert en milieux urbain et rural			